



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française - Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de MURET

---

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 du mois de mars à 11H00, le Conseil Municipal de la commune de Longages dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absent ayant donné pouvoir	Absent	Date de la convocation
23	20	3	0	17/03/2026

### D2026-15

---

Présents : Jean-Michel DALLARD, Odette PONS, Jean-Louis EYCHENNE, Alexandra COSTES, Vivien BENTAJOU, Arlette ROUMY, Florian CASTILLE, Laurence COUTENCEAU, Pierre DELMAS, Corinne DELHOM, Didier BLANC, Valérie LAGARDE, François COT, Nagette LIGOT, Patrick RASSINEUX, Marie-France REY, Aurélie RIGAIL, Jérémy RACIONERO, Corinne LONGUET, Johan ALBERT.

Pouvoirs : Laurent CERON donne procuration à François COT. Stéphanie MINETTI donne procuration à Jean-Michel DALLARD, Gilles ADOLPHE, donne procuration à Jean-Louis EYCHENNE.

Secrétaire de séance : Alexandra COSTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

### OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

---

#### EXPOSE

Conformément à l'article L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-8, L. 2122-12 et L. 2122-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, après que le Conseil Municipal se soit prononcé sur le nombre de postes d'Adjoint au Maire, il y a lieu de procéder à l'élection des Adjoint.

Le Conseiller Municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Adjoint au Maire, ni en exercer même temporairement les fonctions.

L'élection se déroule selon le scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec parité obligatoire (écart entre les sexes  $\leq 1$ ). La présentation sur liste doit alterner un candidat de chaque sexe, conformément à la loi « Engagement et Proximité » de décembre 2019.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Monsieur le Maire invite les différents groupes représentés au sein du Conseil Municipal à présenter leur candidat.

**Le Groupe « DIALOGUE CITOYEN POUR LONGAGES » ne propose pas de liste :**

**Le Groupe « LONGAGES VOTRE VILLAGE », propose la liste suivante :**

1. Odette PONS
2. Jean-Louis EYCHENNE
3. Alexandra COSTES
4. Vivien BENTAJOU
5. Arlette ROUMY
6. Florian CASTILLE

**Premier tour de scrutin :**

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-8, L. 2122-12 et L. 2122-13 et L2122-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose un bulletin dans l'urne.

**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

- Nombre de présents : 20
- Nombre de procurations : 3
- Nombre d'abstentions (conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote) : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- La majorité absolue est de : 12

**La liste proposée a obtenu 20 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés.**

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

La proclamation en qualité d'Adjoints au Maire de LONGAGES des conseillers figurant sur la liste ayant obtenu la majorité absolue :

1. Odette PONS
2. Jean-Louis EYCHENNE
3. Alexandra COSTES
4. Vivien BENTAJOU
5. Arlette ROUMY
6. Florian CASTILLE

**D'approuver** en conséquence l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme joint.

Exprimés : 23	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 3
---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Certifié exécutoire par le Maire élu, Monsieur  
Notifié le 24/03/2026  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 24/03/2026  
Et l'acquittement reçu sous le numéro de certificat : cf. en haut à droite de la délibération  
Et de la publication le 24/03/2026

Fait en mairie de Longages, le 21/03/2026

**Le Maire élu**

**Jean-Michel DALLARD**

**Le Secrétaire de séance**

**Alexandra COSTES**



**Le Secrétaire de séance**

**Le Maire élu**



Affiché en Mairie le 23/03/2026  
Jusqu'au 23/04/2026